

FICHE ACTION CTG

Axe : Parentalité

Développer et structurer l'offre de service de soutien à la parentalité Renforcer l'intervention sociale auprès des publics les plus fragiles

Impact visé en fin de projet :

Les parents se sentent accompagnés et soutenus dans leur fonction parentale

Changement(s) intermédiaire(s) : Les acteurs du territoire de la CoVe qui contribuent à l'accompagnement des parents quelle que soit leur compétence se connaissent, se rencontrent, travaillent ensemble et partagent une culture commune de l'accompagnement de la parentalité et de l'aller vers.

Élément de contexte :

Depuis plusieurs années, l'intercommunalité est engagée sur les questions de parentalité dans le cadre :

. De sa compétence **Petite Enfance** à travers la gestion de 13 SMA, d'un LAEP itinérant sur 7 communes et d'un RPE. La politique menée doit permettre de contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants, à aider les familles à concilier leur vie familiale et professionnelle à travers l'accueil individuel et collectif mais aussi à accompagner celles en difficulté.

. De sa compétence **Politique de la Ville** et plus particulièrement à travers le **Service d'Aide Au Parcours de l'Enfant** qui porte le dispositif du Programme de Réussite Educative qui témoigne de la nécessité et de l'intérêt d'une prise en charge globale des enfants de la petite enfance à l'adolescence et de leurs parents. Mais aussi à travers **l'Atelier Santé Ville** dont la mission est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il rapproche les acteurs de la politique de la ville, les professionnels de la santé et les habitants.

. De sa compétence en matière de sécurité et de **prévention de la Délinquance** à travers le CISPD permettant de coconstruire avec l'ensemble des partenaires du champ de la sécurité, de la prévention, de l'éducatif et de l'aide aux victimes afin d'être en soutien dans les communes.

L'évolution sociétale a fait émerger de nouvelles formes de parentés (monoparentales, recomposées, homoparentales, etc.), de nouvelles configurations familiales qui impactent la place et la posture des parents, les grands-parents, les liens avec l'entourage et avec la pluralité des acteurs éducatifs.

La stratégie nationale de soutien à la parentalité est devenue une politique de prévention généraliste au croisement de politiques de prévention sectorielles (prévention santé, prévention du décrochage scolaire, prévention des ruptures des liens familiaux, protection de l'enfance, prévention de la délinquance, égalité femmes-hommes, accompagnement du handicap).

Le territoire souffre d'une absence de lisibilité et de coordination des dispositifs de soutien à la Parentalité.

Face à cette dispersion, les parents s'épuisent et abandonnent parfois leurs démarches.

De plus, le diagnostic territorial révèle **un taux de pauvreté en augmentation** avec des situations de fragilité et d'exclusion sociale qui ne s'améliorent pas. Au regard de la ruralité du territoire, il y a un réel enjeu de mobilité et d'itinérance de l'offre de soutien à la parentalité.

Les élus, les familles et les partenaires ont unanimement exprimé le besoin d'avoir un lieu ressource d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'activités pour les familles des 25 communes du territoire de la grosseesse à l'autonomie du jeune. La maison des familles située sur le site du Phare aura pour vocation de se déployer à travers ses actions itinérantes en coconstruisant avec les communes à partir des besoins repérés par les acteurs de terrain.

Elle aura pour mission d'organiser et de **fédérer un réseau des professionnels du soutien à la parentalité** en leur permettant de bénéficier des atouts et du soutien d'un lieu ressource (espaces mis à disposition pour des permanences, des ateliers, spectacles, conférences, échanges entre professionnels, formations, des informations partagées, etc.) mais aussi de participer à des projets à dimension intercommunale.

Mener une politique volontariste autour de la famille comme de l'éducation constitue l'un des enjeux majeurs qui participent au **développement social et culturel** ainsi qu'à une meilleure qualité de vie des habitants.

Principaux acteurs concernés et structures impliquées

LA COVE / LES 25 COMMUNES / LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS
SERVICES ENFANCE JEUNESSE/CCAS / LES ACTEURS ASSOCIATIFS ET SOCIO-CULTURELS
LES PROFESSIONNELS DU PUBLIC ET DU PRIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE
LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ / LES PARENTS USAGERS

ACTIONS ou contributions à l'impact visé En fin de CTG		Quels indicateurs permettant d'objectiver la contribution de l'action à l'impact visé :
Action 1 :	<p>Ouverture de la maison des familles Avec la mise à disposition aux parents de toute l'information dont ils peuvent avoir besoin</p> <p>Avec un réseau organisé et fédéré des acteurs du soutien à la parentalité</p> <p>Avec une sensibilisation sur l'importance des 1000 premiers jours</p> <p>Avec l'aller vers les publics dits « invisibles » (géographiquement, économiquement et socialement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement et responsabilité de chaque membre du réseau d'acteurs pour assurer la fiabilité de l'information (référénts identifiés) - Les parents se saisissent de la maison des familles pour aller chercher l'information dont ils ont besoin pour être soutenus dans leur fonction parentale - Ecriture et adhésion d'une charte d'engagement commune - Lisibilité pour les familles de l'offre parentalité - Orientation et démarches facilitées pour les parents - Les parents connaissent l'offre d'accueil petite enfance et s'en emparent notamment à travers l'accueil occasionnel pour ceux qui ne travaillent pas - Dès le projet de grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant les parents bénéficient d'interventions variées et décloisonnées entre les acteurs du social, de la santé, du médico-social et de la culture - Les interventions s'appuient sur les ressources et les capacités des parents - La maison des familles est en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, les travailleurs sociaux et les épiceries sociales et solidaires du territoire afin d'identifier les freins et de faciliter l'accès aux familles les moins habituées à s'emparer des dispositifs de soutien à la parentalité. - Identifier les familles isolées, primo-arrivantes, en situation de pauvreté et de grande précarité qui accèdent à la maison des familles et à ses actions itinérantes sur le territoire de la COVE. - Les familles qui ne sont pas connues des services publics se mobilisent sur les dispositifs mis à leur disposition et bénéficient des accompagnements adéquats.
Action 2 :	Les actions « hors les murs » en collaboration avec les communes	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de service proposée dans la maison des familles est itinérante sur le territoire intercommunal - Nombre de parents des communes hors Carpentras qui fréquentent la maison des familles - Les actions itinérantes sont coconstruites avec les communes et répondent aux besoins des familles (ex: Ludobus)
Action 3 :	L'amélioration de l'intervention auprès des publics à besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Quel que soit les problématiques rencontrées par les parents (handicap, précarité, isolement...), ils bénéficient d'un accueil inconditionnel et gratuit, d'une écoute active, d'informations fiables au sein d'un lieu inclusif leur permettant d'être soutenu dans leur parentalité et d'être orientés vers les bons interlocuteurs. - Les informations sont simples, perceptibles par toutes les familles quelles que soient leurs compétences et capacités sensorielles. - Les échanges et l'entraide entre parents est favorisée
Action 4 :	L'accès au soin à travers l'ASV	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes enceintes, leur conjoint(e) et les parents des enfants de 0 à 3 ans bénéficient d'actions de prévention et d'accompagnement à l'accès au soin dans les QPV et au Phare. - Les parents sont acteurs de leur santé de celle de leurs enfants de la grossesse à l'autonomie du jeune - Les familles savent où s'adresser elles sont confrontées à un problème de santé - Les familles qui cumulent des vulnérabilités bénéficient d'un accompagnement renforcé

Action 5 :	La culture : outil d'accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - La culture se vit et s'inscrit dans le quotidien des familles, dès la naissance de l'enfant permettant des expériences partagées contribuant à l'éveil, au développement des enfants et à l'accompagnement des parents. - Les parents du territoire bénéficient du dispositif « des livres à soi » organisé avec les structures sociales de proximité qu'ils fréquentent. - Les familles participent à des temps de médiations-lectures au sein des crèches, des écoles maternelles et primaires du territoire animés par des bibliothécaires et un médiateur de l'association Grains de Lire
Action 6 :	Les divers dispositifs du SdAPE (service d'accompagnement au parcours de l'Enfant)	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents s'emparent des dispositifs - La mise en œuvre de toutes les actions qui visent à améliorer les situations des enfants, à garantir leur bien-être et épanouissement, soutient les parents dans leur fonction parentale. - Le maillage entre tous les acteurs éducatifs qui gravitent autour des enfants et des familles renforce l'intervention sociale auprès des publics les plus fragilisés
Action 7 :	Le développement du Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP)	<ul style="list-style-type: none"> - Le LAEP comme dispositif par excellence de soutien à la parentalité en étant plus connu des familles, des partenaires, des communes sera encore plus fréquenté et rayonnera sur le territoire au bénéfice du plus grand nombre de familles - La rencontre d'autres parents, la socialisation de leurs enfants contribueront à les soutenir et les réassurer dans leurs compétences parentales - Rendre les LAEP accessibles aux familles des 25 communes
Action 9 :	Soutien aux CCAS et Mairies à travers la stratégie de prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes sont accompagnées dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sécurité. Aucune acquisition de matériel ne sera financée. - L'accompagnement des communes dans la création et la mise en œuvre d'outils de prévention (Travail d'intérêt général, rappel à l'ordre, Conseil des Droits et Devoirs des Familles, etc.)

Questions évaluatives quant aux effets et impacts visés :	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Méthode de collecte et outils
Q1 : Les familles identifient-elles la maison des familles comme un lieu ressource pour les informations qu'elles recherchent ou qu'elles y découvrent ?	I1 : Nombre de parents qui contactent ou viennent à la maison des familles I2 : Degré de satisfaction des parents au sein de la maison des familles et chez les partenaires quant à l'information qu'ils reçoivent	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi par l'accueil -Création d'un support qui centralise les informations avec une mise à jour 2 fois/an - Questionnaire de satisfaction des parents / entretiens individuels
Q2 : Les familles ont -elles plus de visibilité dans ce qui est proposé sur le territoire pour les soutenir dans leur parentalité ?	I1 : Ecriture d'une charte d'engagement et d'adhésion signée par les acteurs qui définit le cadre de fonctionnement du réseau I2 : Une continuité dans la prise en charge des familles avec une optimisation de l'efficacité des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et régularité de la fréquentation - Nombre d'actions co construites entre les partenaires - Entretiens individuels et collectifs de satisfaction des familles
Q3 : Les familles bénéficient-elles d'un panel De propositions individuelles et collectives qui leur permettent d'être actrices de leur parentalité et de se sentir soutenues ?	I1 : Nombre, qualité et diversité des ateliers animés par des intervenants ressources I2 : Expression des familles sur le bénéfice qu'elles retirent de leur participation aux actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie de collaborations et de partenariats conventionnés - Temps d'échanges et de partage avec les familles
Q4 : Est-ce que les parents se saisissent de l'ensemble des modes d'accueil du territoire ?	I1 : Augmentation du nombre de demandes en accueil occasionnel I2 : Identification du guichet unique du Relai Petite Enfance est identifiée par les parents du territoire au sein de la maison des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de suivi de la fréquentation de l'accueil occasionnel alimenté par les directrices des SMA - Nombre de familles accompagnées par le RPE
Q5 : L'accès aux différents dispositifs de soutien à la parentalité est-il facilité pour les familles dites « invisibles » ?	I1 : Nombre de temps d'information organisés ; d'actions délocalisées de la maison des familles (marchés, épiceries sociales, QPV...etc.) ; participation et/ou organisation d'évènements.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des familles qui ne sont pas connues des services publics et qui se mobilisent sur les dispositifs mis à leur disposition

	I2 : Formation/identification de familles ressources pour amener de nouvelles familles à fréquenter la maison des familles	- temps d'échanges mensuels avec les familles
Q6 : Le rayonnement des actions de soutien à la parentalité permettra-t-il de développer une veille dans l'accompagnement et le soutien de tous les parents du territoire ?	I1 : Orientation du public grâce à des relais dans les communes qui s'appuient sur la maison des familles et se situent dans une démarche préventive I2 : Fréquentation par les familles des communes des actions itinérantes identifiées comme un soutien dans leur parentalité	-1 référent par commune identifié -Nombre de participants aux actions dans les communes -Nombre de familles hors Carpentras qui viennent à la maison des familles -Temps d'évaluation qualitative des actions mises en place avec les intervenants et les familles
Q7 : Est-ce que tous les besoins et attentes seront analysés afin de prendre en compte la singularité et la reconnaissance de chaque parent comme personne sujet de droit ?	I1 : Respect du principe d'universalisme dans le soutien à la parentalité tel qu'il est défini dans la Charte Nationale I2 : Mise en place d'interventions de professionnels complémentaires et coordonnées autour de la famille qui doit être partie prenante	-Recrutement d'un professionnel formé à l'accompagnement à la parentalité à l'accueil de la maison des familles -Réunion de bilan entre les professionnels -Mise à jour régulière des outils d'informations en incluant le public dans la réflexion
Q8 : Les parents et futurs parents ont-ils connaissance des facteurs qui influencent leur santé et celle de leurs enfants ?	I1 : Mise en place d'interventions à destination des parents d'enfants de 0 à 3 ans.	- Nombre et thématiques abordées pendant les interventions
Q9 : Les parents prennent-ils soin d'eux et se sentent ils en capacité d'accompagner leurs enfants dans leur parcours de soin ?	I1 : Développement d'actions qui renforcent les compétences psychosociales des parents I2 : Développement d'actions de promotion de la santé (activité physique, nutrition, addiction...) I3 : Expression des familles sur leurs besoins d'accompagnement autour de leur santé et de celle de leurs enfants I4 : Lisibilité des actions de prévention, de l'offre de santé et d'accès aux droits sur le territoire	-Nombre d'actions mises en place -Temps d'échanges entre l'ASV, les partenaires et les familles -Identification des modalités de communication
Q10 : Est-ce que les familles qui cumulent des vulnérabilités participent aux d'actions autour de la thématique santé ?	I1 : Proportion de publics fragiles participant aux actions	- Bilan de l'ASV et du Phare
Q11 : Est-ce que les parents se saisissent de l'offre culturelle qui leur est proposée ?	I1 : Les parents participent aux actions culturelles organisées sur le territoire I2 : Les parents ont du plaisir à vivre des expériences partagées avec leurs enfants à travers les propositions culturelles	- Nombre de familles présentes -Recueil de témoignages de parents (santé culturelle)
Q12 : Les structures sociales de proximité s'impliquent-elles dans le dispositif « des livres à soi » qu'elles identifient comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité ?	I1 : Des actions décloisonnées entre les acteurs du social, de l'enfance et du livre sont mises en place pour les parents dans une démarche concertée.	- Nombre d'actions mises en place - identification des acteurs - réunions de bilan quantitatif et qualitatif
Q13 : Est-ce que les parents inscrivent le livre dans le quotidien avec leurs enfants ?	I1 : Les parents les plus éloignés du livre bénéficient de temps de lectures individualisées dans un espace collectif I2 : Les parents se sentent valorisés, se permettent d'être au cœur de l'apprentissage de la lecture de leurs enfants quelle que soit leur situation personnelle à l'écrit et leur maîtrise de la langue	- Nombre de lectures partagées -Nombre et typologie de parents - Recueil de témoignages des parents et des professionnels (crèches, écoles)
Q14 : Est-ce que les communes se saisissent du soutien du service CISPD ?	I1 : mise en place de temps d'information et de réunions	-Nombre de communes - type d'actions mises en place

FICHE ACTION CTG

Axe Parentalité

Logement : lutter contre les obstacles à la parentalité

Impact visé en fin de projet : Les familles les plus fragiles bénéficient de meilleures conditions de logement

Élément de contexte

Les OPAH (opération programme amélioration de l'habitat) font partie des compétences obligatoires de la COVE dont la 1^{ère} opération date de 2013. A l'appui d'un diagnostic, se sont déclinées plusieurs OPAH :

OPAH renouvellement urbain multi sites

OPAH renouvellement urbain cœur de ville.

La lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sont des objectifs importants de ces opérations.

La lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé est une priorité de l'OPAH-RU PVD. L'étude pré-opérationnelle a mis en évidence des problématiques d'habitat indigne sur le territoire. A l'échelle de l'intercommunalité (hors Carpentras), 2 323 logements peuvent être considérés comme potentiellement. Des situations de dégradations importantes qui ont été confirmées lors du repérage de terrain, notamment sur les communes de Mazan, Malaucène et Aubignan.

Pour l'OPAH Cœur de Ville de Carpentras, la CoVe, s'engage dans une politique active et volontariste sur le parc privé du périmètre du centre-ancien à lutter contre l'habitat indigne. Elle s'engage au côté de la Ville à poursuivre des actions contre les pratiques indécrites de certains bailleurs privés.

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires est une priorité nationale qui répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le développement économique et améliorer la qualité de vie. Les objectifs nationaux de rénovation de 500 000 logements par an ont été déclinés dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de la CoVe approuvé lors de son conseil communautaire du 10 février 2020. Dans la poursuite de son engagement en faveur de l'habitat, les élus de la CoVe en ont fait une priorité. La CoVe est également signataire d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) qui reprend ces différentes thématiques. Ces stratégies et outils visent à répondre aux objectifs climatiques nationaux et internationaux pour favoriser la transition énergétique du territoire.

Le programme national d'information "SARE - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique" est piloté par l'État (Préfet de Région) et co-porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une déclinaison locale. En Vaucluse, le Département en est le « porteur associé » et le déploie aux côtés des EPCI du territoire.

Ce programme vise à renforcer la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire.

Principaux acteurs concernés et structures impliquées

LA COVE / LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS / LES 25 COMMUNES

ACTIONS ou contributions à l'impact visé en fin de CTG		Indicateurs permettant d'objectiver la contribution de l'action à l'impact visé :
Action 1 :	Lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique	Identification de 3 leviers : Un Atlas-outil cartographique pour la massification de la rénovation énergétique Le SARE : Espace conseil France Rénov Les opérations programmées de rénovation de l'habitat OPAH
Action 2 :	Actions d'auto-réhabilitation	-Diagnostic, conseil, médiation et aide à la réalisation de menus travaux d'entretien locatif, d'aménagement et d'embellissement du logement avec prise en charge financière partielle des matériaux. - Transmission de savoirs faire aux bénéficiaires en vue de la poursuite de travaux en autonomie. - animation bricothèque (permanences, prêt d'outils, conseil et aide au

		bricolage) - ateliers/animations collectifs à la demande des habitants ou des acteurs locaux - accompagnement punaises de lit
Questions évaluatives quant aux effets et impacts visés :	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Méthode de collecte et outils
Q1 : Les familles ont-elles été soutenues dans l'amélioration de leur condition de logement ?	I1 : Nombre de logements très dégradés réhabilités via l'OPAH-RU ACV I2 : Nombre de signalements I3 : Nombre d'arrêtés de péril, de non-respect du RSD et d'insalubrité I4 : Nombre d'expérimentations de permis de louer réalisées I5 : Montant des aides accordées aux propriétaires dans le cadre des OPAH et nombre de logements aidés	- Comptes rendus - Bilans des actions - Statistiques
Q2 Est-ce que les leviers de lutte contre la précarité énergétique sont performants ?	I1 : Montant des aides accordées aux propriétaires dans le cadre des OPAH et nombre de logements aidés I2 : Montant des aides pour inciter les bailleurs sociaux à produire des logements économes et nombre de logements aidés I3 : Gain énergétique moyen obtenu après travaux	- Comptes rendus - Bilans des actions - Statistiques
Q3 : Comment ont été créés des conditions favorables à l'accès et au maintien dans le logement ?	I1 : Nombre de ménages accompagnés I2 : Nombre de diagnostics logement réalisés I3 : Nombre de médiations ou signalements effectués I4 : Nombre de partenaires mobilisés sur l'action I5 : Nombre de CTSH organisés	- Comptes rendus - Bilans des actions - Statistiques

FICHE ACTION CTG

Axe Enfance-Jeunesse

Impacts visés en fin de projet :

1. Les sites sont aménagés et sécurisés pour que les enfants profitent d'espaces de qualités.
2. Qualité et diversité alimentaire sur la pause méridienne
3. Implication des enfants et des jeunes dans la vie de la cité
4. La santé et le bien-être des enfants et des jeunes s'améliorent
5. Les candidats au métier de l'animation accèdent facilement à des formations et les professionnels montent en compétence grâce à des formations mutualisées
6. Les jeunes accèdent plus facilement à un premier « job »
7. De nouveaux partenariats permettent de développer des actions vers les jeunes sur les territoires non couverts
8. Renforcer les liens familiaux à travers le jeu

Changement intermédiaire :

1. Les conditions d'accueil sont plus satisfaisantes pour les enfants et les professionnels.
2. Enfants et parents modifient leur rapport à l'alimentation
3. Les enfants / jeunes impulsent des projets d'intérêt général
4. L'accès des jeunes aux structures de santé est facilité, les comportements à risque diminuent
5. La filière animation est rendue plus attractive
6. Les jeunes gagnent en autonomie, en mobilité et en inclusion sociale
7. Des jeunes (+11 ans) et des familles trouvent des réponses d'activités sur leur territoire
8. Développer l'accès aux jeux éducatifs pour tous

Éléments de contexte :

1. La vétusté de certaines structures nécessite d'améliorer la sécurité et la qualité d'accueil des bâtiments, d'autres équipements ont besoin de s'agrandir ou de créer des espaces verts.
2. Les enfants manquent de repères nutritionnels et anti-gaspillage, la loi EGalim comporte des mesures en faveur de changements durables à mettre en application
3. Pour promouvoir l'engagement citoyen des enfants, des instances participatives sont à construire avec eux.
4. La société confronte les jeunes à de nombreux défis qui augmentent les risques sur la santé physique et psychologique (addictions, dépression, troubles de comportements ...)
5. De nombreux accueil de loisirs sont confrontés à des pénuries de personnel, les professionnels ont besoin de formations complémentaires pour faire face aux problématiques d'aujourd'hui
6. Pour renforcer l'inclusion sociale des jeunes, les dispositifs en place doivent pouvoir lever des freins matériels et psychologiques
7. Les services pour les +11 ans n'existent pas partout et pourtant des besoins sont exprimés pour canaliser cette tranche d'âge
8. Les bénéfices du jeu en famille ne sont pas suffisamment exploités, les écrans ont souvent remplacés les jeux réels

Principaux acteurs concernés et structures impliquées

Municipalités, COVE, associations, entreprises, ALSH, AJ, PIJ, établissements scolaires, organismes de formation, CIO, Mission Locale, Centres sociaux, EVS, professionnels de l'animation, de la santé

Actions		Quels indicateurs permettent d'objectiver la contribution de l'action au changement visé
Action 1	Travaux dans les ALSH et/ ou Clubs jeunes : -Rénover, sécuriser, aménager les locaux de façon adaptée pour les temps de loisirs éducatifs -Créer des espaces verts, végétalisation, les potagers et ateliers ludiques autour de la nature -Penser écologie : récupération des eaux de pluie ... Aménagements de lieux attractifs (skate park, complexe sportif)	- Réalisation des chantiers - Appropriation des nouveaux espaces par les enfants - Bien-être des enfants dans les espaces verts Développement de la biodiversité - Meilleure connaissance de la nature et des enjeux écologiques par les enfants

Action 2	Amélioration du temps de cantine : conception des menus avec les enfants, explications sur l'équilibre alimentaire, luttent contre le gaspillage. Meilleure information des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des parents et des enfants - Réduction du gaspillage - Partenariat avec le PNR Ventoux
Action 3	Mettre en place un conseil municipal d'enfants, un budget associé et des actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Elections et recrutements des volontaires - Formations des délégués - Votation sur le choix de projets
Action 4	Organiser des forums santé, de prévention. Participer à des groupes de travail. Mutualiser des formations pour les professionnels du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux différentes commissions Santé - Nombre d'actions santé réalisées (forums, conférences, interventions scolaires ...)
Action 5	Formations : filière animation (Bafa/ BAFD) et thématiques collectives (Hygiène alimentaire, CNV, harcèlement, réseaux sociaux, mal-être..) Favoriser les mutualisations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de BAFA / BAFD accompagnés - Réduction des coûts sur les formations mutualisées - Satisfaction des professionnels
Action 6	Forum jobs d'été, bourses au permis, pass installation étudiants. Accompagnement des jeunes dans leurs démarches (CV LM, courriers administratifs...) Forum métiers sur un bassin de vie : rencontre avec des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'actions réalisées, calendrier - Participations des jeunes aux forums - Nombre de jobs décrochés - Retour des professionnels sur l'évolution de l'autonomie des jeunes
Action 7	Trouver des partenariats pour proposer des activités mutualisées en direction des enfants et des jeunes (séjours, rencontres, forums) Réaliser avec les jeunes des temps ponctuels citoyens et ludiques. Proposer d'associer les jeunes au montage d'animations et festivités locales Poursuite de partenariats entre les ALSH, les accueils jeunes et entre commune et structures voisines, associations, clubs	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats développés et type d'actions réalisées - Création d'une enveloppe budgétaire pour la jeunesse - Nombre de jeunes mobilisés autour de projets - Type de partenariats développés avec et entre accueils jeunes
Action 8	Développer les ateliers jeux dans les temps périscolaires Création de ludothèque(s) et développement des itinérances	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des ateliers et des ludothèques - Bilan sur les impacts du jeu dans les familles et auprès des enfants
Action 9	Développer des projets autour de l'environnement, les activités artistiques, découverte du patrimoine, lecture ...	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets innovants - Partenariats construits

Questions évaluatives (Q) quant aux effets et impacts sur les changements visés	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs (I)	Méthode de collecte et outils
Q1 : Suite aux améliorations des accueils, les enfants sont-ils plus heureux de venir en ALSH / AJ ?	I1 : Augmentation de la fréquentation I2 : Attitudes et comportements des enfants s'améliorent I3 : de nouvelles activités sont mises en place	Questionnaire / bilan avec les enfants Retour des équipes d'animation Nombre et type d'activités développées
Q2 : les habitudes alimentaires ont-elles changé ? : y-a-t-il moins de déchets ? Q3 : les parents sont-ils mieux informés ?	I1 : Evolution des compositions des menus I2 : Baisse du poids de déchets I3 : Satisfactions des parents	Sondages, cahiers de suivi Evolution des pesées des déchets Questionnaire parents
Q4 : les enfants participent-ils au CME ?	I1 : Nombre de réunions du CME I2 : projets mis en œuvre grâce au CME	Comptes rendus Bilan des actions
Q5 : Les comportements à risque chez les jeunes ont-ils diminués ? Q6 : Les jeunes sont-ils mieux informés sur les accompagnements existants ?	I1 : Nombre de jeunes touchés I2 : Baisse des signalements I3 : Fréquentation des lieux ressources, de prévention, des professionnels de la santé	Statistiques (hôpitaux, police, psychologues, étb scolaires) Bilan PIJ, commissions, PDN Suivi et enquête auprès des jeunes et des professionnels
Q7 : Les formations ont-elles apporté une plus-value à la filière animation ?	I1 : Plus de jeunes ont passé leur BAFA I2 : Moins de difficultés de recrutement I3 : participation des professionnels aux formations thématiques	Nombre et type de formations Nombre de participants Retour des professionnels
Q8 : Les dispositifs proposés ont-ils favorisé l'autonomie des jeunes et un premier job ?	I1 : Nombre de jeunes bénéficiaires	Questionnaires, suivi des dispositifs
Q9 : les jeunes trouvent-ils plus de réponses à leurs besoins dans leur commune	I1 : Jeunes plus investis dans la vie locale I2 : Moins de nuisances ou dégradations sur l'espace public	-Retour des jeunes, habitants, professionnels

Q10 : La place du jeu est valorisée y compris dans les familles	I1 : Inscriptions aux ateliers / ludothèque I2 : Changement dans les comportements grâce aux effets pédagogiques du jeu	Bilans Retour des équipes animateurs et des enseignants
---	--	--

FICHE ACTION CTG

Axe Population/ Vie sociale

Changement visé fin de projet :

1. Les parents accèdent facilement aux accueils d'urgence PE sur l'ensemble du territoire
2. Les séniors rompent l'isolement et créent du lien avec les jeunes et les enfants des villages
3. Les outils numériques sont accessibles au plus grand nombre
4. Les échanges et la communication vers les familles se fait en intra et inter-communal

Changement intermédiaire :

1. Les parents connaissent mieux les dispositifs existants en matière d'accueil PE d'urgence / AVIP
2. Les séniors et les enfants de l'ALSH apprennent à se connaître et enrichissent leur vision du monde
3. Les jeunes utilisent les outils numériques de façon créative, la fracture numérique se réduit
4. Des outils sont mis en place pour mieux informer les familles, traiter les demandes

Élément de contexte :

1. Le défaut de solutions de garde est un frein majeur dans l'accès ou le maintien dans l'emploi ou en formation. Il est important de trouver des leviers pour apporter des réponses adaptées aux familles en conservant des places disponibles malgré les contraintes de taux d'occupation
2. Les modes de vie d'aujourd'hui limitent le partage entre générations. Renouer des liens intergénérationnels pour créer de nouvelles solidarités, apprendre à vivre avec les différences de chacun, garder la mémoire du passé pour affronter les enjeux de demain
3. L'accélération du numérique entraîne des exclusions, un accès inéquitable, des dangers mais l'utilisation des nouvelles technologies peut aussi apporter une plus-value (créativité, compétences, projets de groupe)
4. L'information ne circule pas toujours de manière optimale, les événements proposés pourraient être plus fréquentés avec les familles des communes voisines

Principaux partenaires :

Municipalités, Cove, partenaires institutionnels et financiers, services enfance-jeunesse, CCAS, professionnels de santé, acteurs associatifs et socio culturels, les équipements PE-parentalité- jeunesse-AVS, parents, usagers EFS, PIJ, Accueils jeunes, espaces numériques, centres sociaux ; EVS / Services communication

	Actions et contribution aux changements visé(s) :	Quels indicateurs permettant d'objectiver la contribution de l'action au changement visé :
Action 1	Meilleur maillage avec les partenaires du territoire sur l'accueil d'urgence, saisonnier et pour les publics en insertion (AVIP et micro-crèche solidaire) Optimisation des places dans l'accueil individuel ou collectif.	- Une dynamique partenariale avec les différents acteurs du territoire. - Commission d'attribution des places : plus de familles trouvant des solutions adaptées
Action 2	Enfants (ALSH) et seniors (EHPAD, foyers, maisons de retraite) se rencontrent autour de jeux, d'activités, d'expositions, de temps de repas ou de sorties voire de séjours	- Nombre de temps d'échanges organisés - Type d'activités proposées - Taux de participations
Action 3	Communiquer et rendre lisible les actions des Espaces France Services et les différents ateliers numériques existants (tous public ou jeunesse)	- Bilan / statistiques EF - Taux de fréquentation - Planification des ateliers - Demande des usagers
Action 4	Itinérance d'un bus numérique jeunesse 11-17 ans (Fablab imprimante 3D, laser, programmation robotique)	- Nombre de déplacements - Communes participantes - Fréquentation des jeunes - Types de projets réalisés - Retour des jeunes

Action 5	Mise en place de logiciel « portail famille » et d'applications internes de communication Mise en réseau et communication autour d'évènements et temps de partage famille	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des effets des logiciels - Partenariats développés - Fréquentation des familles aux manifestations
Questions évaluatives quant aux effets et impacts vis-à-vis du changement visé :		
	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Méthode de collecte et outils
Q1 : Les familles en recherche de mode d'accueil trouvent-elles des solutions ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles en difficultés accueillies - Nombre de familles orientées - Réseau partenarial construit (process, circuit) 	<ul style="list-style-type: none"> - Listes d'attentes, motifs - Réunions partenariales - Développement d'outils de suivi
Q2 : Les séniors se sentent-ils moins isolés ?	I1 : de nouveaux séniors se joignent au groupe I2 : les séniors déclarent se sentir mieux (plus-value bien-être)	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'échanges collectifs - Bilan annuel des activités - Sondage des séniors sur leurs ressentis - Bilan de fin d'action
Q3 : Les participants ont apprécié les échanges et ont souhaité renouveler l'action intergénérationnelle	I1 : Nombre de participants I2 : Retours positifs, propositions de refaire l'action l'an prochain ou d'une action similaire	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activités
Q4 : les usagers maîtrisent-ils mieux l'outil numérique ?	I1 : Evolution du type de demandes d'aide numérique I2 : Nombre de rdv, d'ateliers	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activités
Q5 : l'itinérance vient-elle toucher des jeunes éloignés des outils numériques ?	I1 : Age et profil des jeunes participants I2 : Types de projets réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux d'itinérance - Retour des jeunes
Q6 : La communication est-elle plus fluide ?	I1 : Plus de fréquentation des familles I2 : plus de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des familles - Satisfaction des élus